



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2024 <i>Date de l'annonce publique : 20.09.2024</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 19.09.2024</i>
<p><i>Présents:</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Youri DE SMET et Frank COLABIANCHI, échevins MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO- OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS, Mmes Yolande SCHUSTER et Nadine PHILIPPE, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusés:</i> M. Roger MILLER, conseiller, a donné procuration à Mme Yolande SCHUSTER, pour voter en son nom (sauf pour les points 03.C et 9) et Mme Gabriella DAMJANOVIC a donné procuration à Mme Nadine SCHARES pour voter en son nom (sauf pour les points 03.C et 9), conseiller</p>	

12.B AVENANT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 9 octobre 2014 relative à l'approbation du règlement de circulation de la Commune de Bertrange tel qu'il a été modifié par la suite, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable le 05.11.2014 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 07.11.2014,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de circulation en vue de réglementer le stationnement devant les bâtiments 8A et 8B route de Longwy,

Considérant qu'il y a également lieu de modifier le règlement de circulation en vue de réglementer le stationnement de la rue de l'Industrie jusqu'à la rue de Strassen (maisons 20 à 26),

Vu l'avis préalable favorable du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

avec toutes les voix :

1. approuve l'avenant au règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange repris en annexe de la présente,
2. transmet la présente à l'approbation de l'autorité supérieure.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 1^{er} octobre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 27.09.2024 portant approbation de l'avenant au règlement de circulation, approuvée par le Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 11 octobre 2024 et par le Ministère des Affaires intérieures le 16.10.2024 n°322/24/CR, a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 23 octobre 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire